

LE RESEAU VERT

PAC LA CHAPELLE - LES SCIERS

Du réseau vert au réseau écologique

Le projet de réseau vert du PAC de La Chapelle - Les Sciens repose sur deux approches complémentaires, une approche paysagère qui met en valeur et complète les éléments verts structurant le site et une approche écologique qui vise à préserver et à mettre en réseau les milieux naturels.

Le réseau vert répond à différentes fonctions:

- **sociale**, en satisfaisant le besoin général d'espace et de nature des habitants, notamment en tant que support d'un réseau d'espaces de détente et d'un système de cheminements
- **culturelle**, au sens où il préserve et révèle des éléments constitutifs du paysage, en renforçant par là-même l'histoire et la vocation de ces lieux
- **urbanistique et d'aménagement**, car il s'agit, par une stratégie de mise en place d'une structure paysagère, de marquer fortement l'identité du futur quartier, les étapes, les axes de développement et la trame générale de l'urbanisation
- **écologique**, en préservant une part substantielle des valeurs écologiques et des caractéristiques paysagères du périmètre et en les complétant

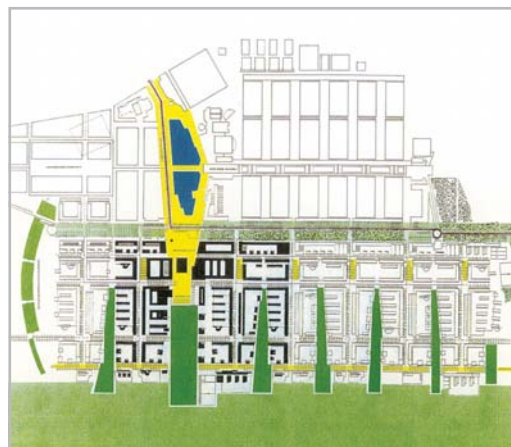
Le réseau vert se fonde sur un ensemble d'espaces et d'axes différenciés aux fonctions spécifiques :

- **la ceinture verte**, une séquence diversifiée et multifonctionnelle (délaçement, nature, agriculture) entourant la nouvelle urbanisation
- le réseau interne de parcs et parcours paysagers, dont la fonction de détente est prédominante: des espaces de proximité, prolongements de l'habitat

Favorisant l'accrochage du PAC sur les quartiers voisins, le réseau vert se greffe sur les réseaux voisins.

Le réseau vert s'intègre dans le réseau agro-écologique de Compesières dont l'un des objectifs est la conservation et la revitalisation du patrimoine naturel et paysager des communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex, en étroite concertation avec les milieux agricoles et les communes. Le réseau s'articule clairement vers le sud, en direction du coteau de Saconnex d'Arve d'une part et du Bois du Milly d'autre part (prolongement du vallon de la Drize).

La création d'un tel réseau ne remet pas en question l'activité agricole sur les secteurs non destinés à l'urbanisation. Elle suppose néanmoins que la culture du sol se fait sans nuire à la faune et à la flore des espaces considérés. Dans le PAC et à proximité, un ensemble de mesures écologiques et paysagères doivent être prises pour amoindrir les impacts de l'urbanisation et pour les compenser. Certains axes méritent d'être renforcés et des connexions complémentaires sont aménagées, grâce à la plantation de structures linéaires ligneuses (allées de chênes, noyers, fruitiers, haies basses). A noter que les liaisons ne doivent pas forcément être continues. L'enjeu est également de développer dans le périmètre du PAC des zones de détente attractives pour inciter les riverains à les utiliser et éviter la surfréquentation des milieux sensibles.



Réseau vert, Mesesstadt, Munich-Riem



Ceinture verte, Fellpark, Stuttgart



Un grand parc public, Parc Gerland, Lyon



Vergers



Chouette chevêche



Jachère florale, Bois du Midi, Plan-les-Ouates

OBJECTIF

Développer un réseau vert différencié et cohérent intégrant les structures végétales et paysagères existantes

MESURES

Conserver et renforcer les structures boisées structurantes.

Préserver et améliorer les espaces naturels existants

Garantir la pérennité des unités paysagères

Mettre en valeur les anciens domaines et parcs existants

Coordonner les aménagements des éléments principaux du réseau vert, notamment les structures boisées, les parcs, la ceinture et les coulées vertes.

- Faire étudier des projets d'espaces verts par secteur d'aménagement en évitant le cloisonnement des conceptions et des choix d'exécution.
- Associer étroitement l'étude des composantes du réseau vert et des espaces publics.

OBJECTIF

Conférer au réseau vert une valeur écologique élevée

MESURES

Mettre en valeur le potentiel environnemental des différents éléments du réseau vert, notamment en matière de diversité des espèces et de gestion des eaux claires.

- Coordonner l'aménagement du réseau vert et du réseau agro-écologique en tirant parti des compensations écologiques
- Favoriser les déplacements de la petite faune et l'écoulement naturel des eaux claires par une bonne continuité des milieux.
- Ménager des dégagements suffisants aux éléments semi-naturels (haies, ourlets herbeux, lieux humides, etc.).
- Canaliser la pression du public et des chiens aux endroits adéquats

Harmoniser les essences principales en recourant prioritairement aux espèces indigènes en vue de favoriser la bio-diversité.

- Mettre en œuvre des mesures foncières ou de droit privé (servitudes, conventions, etc.) assurant leur maintien et le contrôle public de leur entretien.

Voir action prioritaire no 10

Compensations en faveur de l'agriculture et de la nature

La ceinture verte

Cette ceinture se déroule des Palettes au Nant de la Bistoquette : elle constitue à la fois une limite claire pour l'urbanisation et un espace de transition et de liaison entre ville et campagne. Elle doit répondre aux besoins des futurs habitants du secteur sud de l'agglomération .

La ceinture verte est une séquence évolutive d'espaces aux caractéristiques et aux fonctions variées, étant donné la diversité initiale des milieux qui la composent:

- au nord, le site des Palettes est aménagé en parvis, au pied du futur équipement communal
- au nord-ouest, la coulée verte aux abords de l'autoroute permet d'établir des connexions piétonnes et cyclables, de contribuer au maintien des vues vers la campagne au sud, de constituer des ensembles naturels cohérents à partir des structures existantes (cordon boisé...) tout en offrant quelques espaces de détente
- **au nord de Saconnex-d'Arve-dessous, une césure verte** de largeur suffisante est aménagée pour préserver l'identité du village, maintenir dans une bande sud la fonction agricole et accueillir dans la partie nord les jardins familiaux et éventuellement un parc récréatif de quartier; les routes de Saconnex d'Arve et du Camp sont bordées d'alignements d'arbres. Une attention particulière est portée à l'intégration de la future demi-jonction et de ses accès
- **à l'est du village, une césure agricole** est également maintenue. Le domaine du Paradis, dont l'arborisation et l'étang méritent d'être sauvegardés, devient un espace naturel ouvert saisonnièrement au public ; il sera connecté au secteur Nant de la Bistoquette – Bois du Milly, qui en tant que maillon de la pénétrante de verdure de la Drize, voit sa composante naturelle affirmée, tout en gardant sa vocation d'espace de détente
- le site de Champ-Gilbert devient un "parc rural", avec une fonction agricole prédominante tout en accueillant quelques activités de détente saisonnières. Il est maintenu en zone agricole, avec un mode de gestion agricole: les plantations sont orientées de façon à maintenir les vues sur le coteau

Les cheminements de promenade constitue le fil conducteur de la ceinture verte et greffent la nouvelle urbanisation sur les quartiers environnants.

NB : la réalisation du parc des Communes-Réunies, proposé dans l'étude du PAC Praille-Bachet, est rendue impossible par les urbanisations récentes et le projet de demi-jonction autoroutière



Route du Camp



Champ Gilbert, parc rural



Domaine du Paradis, milieu naturel à accessibilité saisonnière



Du parc urbain... (exemple du parc Gerland, Lyon)



... en passant par le coteau de Saconnex-d'Arve,



... et l'aire de détente, (exemple du Parc des Evaux), Onex



... au milieu naturel, exemple du Nant de la Bistoquette

OBJECTIF

Aménager la ceinture verte en frange sud de l'extension urbaine, comme transition paysagère ville - campagne durable et parc d'agglomération

MESURES

Planifier de manière globale l'aménagement de ce vaste secteur en concertation avec les différents acteurs et usagers

Aménager la coulée verte aux abords de l'autoroute

- Aménager des liaisons transversales (mail, passerelle)
- Aménager la place des Palettes et construire l'équipement communal
- Intégrer les boisements compensatoires liés à la construction de l'autoroute, les bassins de rétention et les friches

Maintenir et structurer la césure verte entre le village de Saconnex-d'Arve-Dessous et le nouveau quartier

- Maintenir la vocation agricole de cet espace dans sa partie sud
- Planter des jardins familiaux et éventuellement un parc récréatif de quartier dans sa partie nord
- Développer des aménagements linéaires (alignement d'arbres, chemins) en n'empiétant pas sur les terres de culture

Aménager et protéger l'espace agricole de transition au sud-ouest du périmètre

- Aménager le "parc rural" de Champ Gilbert (détente, promenade, jardinage), en maintenant son caractère agricole
- Éviter le cloisonnement de l'espace pour maintenir l'ouverture paysagère sur le coteau
- Mettre en valeur le domaine du Paradis comme espace naturel public
- Intégrer dans les plans localisés de quartier des mesures de compensation en faveur de la nature

Voir action prioritaire no 9
Aménager la ceinture verte

Le réseau interne des axes et espaces verts

Le projet d'aménagement vise à aérer le tissu bâti par un réseau vert interne associé au maillage des espaces publics, en maintenant et en mettant en valeur d'anciens jardins ou parcs, en préservant et en étendant l'armature verte constituées par les haies et cordons boisés, et en aménageant les espaces de proximité.

Une armature de cordons boisés

Le bocage, paysage traditionnel de la campagne genevoise, a été relativement bien conservé dans la région. L'armature des haies et cordons boisés est étendue, remplacée le cas échéant et mise en valeur afin de constituer des axes verts traversant de part en part le périmètre. L'ensemble induit une fragmentation spatiale des secteurs à urbaniser, correspondant aux étapes de réalisation.

Des coulées vertes

Des coulées vertes, disposées perpendiculairement aux courbes de niveau et au réseau de voies offriront également des percées visuelles vers les paysages extérieurs. Par ailleurs, elles peuvent accompagner les cheminements tout en favorisant la présence d'espèces végétales et animales diversifiées. La présence de la végétation dans ces couloirs limite naturellement le débit de l'eau, tout en favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Les parcs, jardins et parcours paysagers

Dans le périmètre ou à proximité immédiate, certains espaces, de nature et de taille diverses, abritent des éléments naturels et bâtis remarquables et ils sont répartis harmonieusement parmi les secteurs destinés à être bâtis. Ils sont maintenus et, le cas échéant, réaménagés afin de constituer un ensemble de petits parcs de quartier. Par ailleurs, des parcours paysagers linéaires, parfois traités en mail, sont créés et constituent des transitions entre secteurs d'urbanisation, secteurs d'équipements et jardins familiaux. Le réseau de cheminements et de coulées vertes les relie entre eux, ainsi qu'à la ceinture verte et à la pénétrante de verdure de la Drize.

L'arboretum du Bachet, comme proposé dans le PAC de Praille-Bachet, le parc de la Chapelle (CAD), le petit parc de la Ferme de la Chapelle et le bosquet, aménagé en parc boisé, ainsi que le petit parc communal existant sont ouverts au public et constituent des espaces de respiration le long des routes de Saint-Julien, de la Chapelle et de Saconnex-d'Arve. Un parcours paysager sépare le secteur du Bachet des équipements de la Voirie cantonale. Les vergers actuels sont intégrés dans le réseau des espaces verts.



Préverdissement, Greenwich, Angleterre



Cordon boisé, Sentier du Paradis, Plan-les-Ouates



Coulée verte, Châtillons, France



Coulée verte, Parc des Lilas, Vitry sur Seine

OBJECTIF

Développer un réseau interne d'espaces verts associé au maillage des espaces publics

MESURES

Mettre en valeur l'armature arborisée en veillant à limiter l'impact sur les milieux naturels.

- Créer des aménagements spécifiques en faveur du public et dissuader ou empêcher l'accès aux milieux plus rares ou fragiles
- Aménager les bosquets proches du quartier en valorisant leur fonction d'accueil
- Compenser les empiètements sur les cordons boisés majeurs

Maintenir non-bâties des espaces verts de taille moyenne et de qualité (jardins, vergers, coulées vertes) et les ouvrir au public

Compléter l'armature végétale majeure des coulées vertes coordonnées avec les vues, les parcours et les dégagements du bâti.

Aménager aux abords des constructions des espaces verts dégagés, ainsi que le réseau des parcours entre les espaces publics majeurs.

- Concevoir conjointement le bâti, les espaces collectifs et les aménagements extérieurs propres à chaque îlot
- Assurer l'accessibilité du public aux espaces collectifs semi-publics tout en leur préservant une certaine intimité

Jardins familiaux et plantages

Les jardins familiaux

Le périmètre d'étude se caractérise par la présence de deux grands ensembles de jardins familiaux. Le groupement de La Chapelle, plus ancien et au statut foncier précaire, et le groupement des Sciers, beaucoup plus récent, sont destinés à être délocalisés au profit de l'urbanisation. En conformité avec le concept de l'aménagement cantonal, ces groupements devront être relogés en maintenant le nombre de jardins familiaux.

Le groupement de La Chapelle sera transféré si possible dans le même secteur de l'agglomération. Plusieurs sites ont identifiés dans l'étude de base sur les jardins familiaux.

Quant au groupement des Sciers, il sera relogé à proximité, dans l'espace non bâti situé entre le secteur des Sciers et l'accès au complément de jonction autoroutière de la Milice.

Les options d'aménagement du nouveau site sont les suivantes:

- l'insertion du groupement dans un réseau élargi de promenades et espaces de loisirs
- la mise à disposition d'espaces collectifs qui puissent, cas échéant, devenir de véritables espaces verts ouverts au public
- la diversification des formes de parcelles
- la perméabilité partielle du groupement
- un aménagement partiel sans cabanona

Les plantages

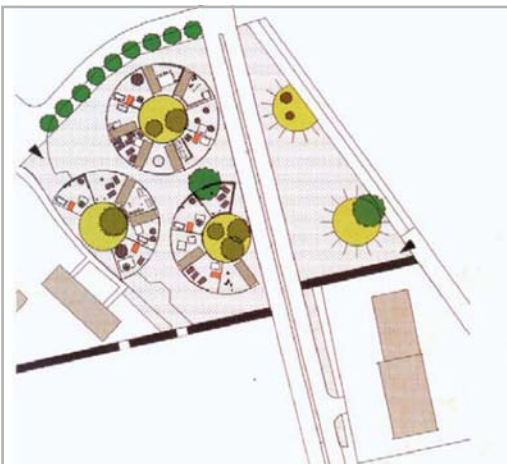
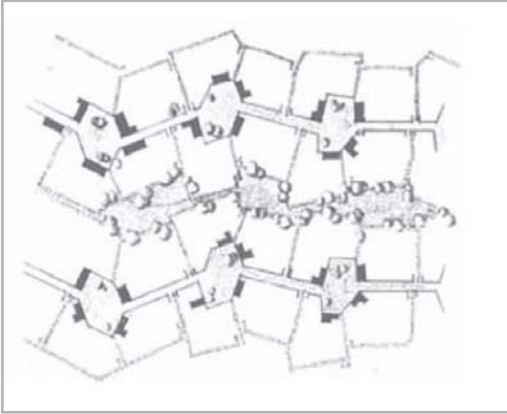
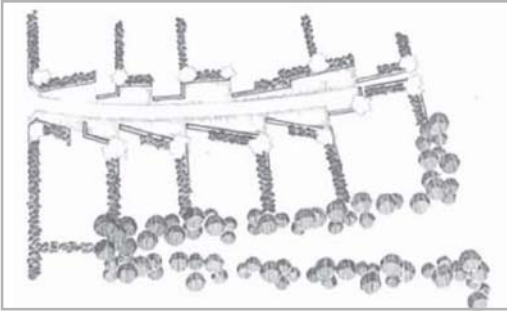
Les besoins en matière de jardinage peuvent être en partie satisfaits par d'autres solutions moins exigeantes en surface et moins coûteuses que les jardins familiaux, les plantages. On favorisera leur création en veillant à les répartir de façon équilibrée entre les immeubles, à destination de leurs habitants.



Exemples de jardins familiaux



Plantages à Lausanne



Exemples de diversification des parcelles

OBJECTIF

Reloger les jardins familiaux en maintenant leur nombre et encourager la création de plantages

MESURES

Reloger le groupement de La Chapelle

Aménager à proximité un nouveau site pour le groupement des Sciens

- Favoriser un aménagement paysager de qualité
- Garantir la perméabilité piétonnière
- Ouvrir une partie du site aux habitants du quartier

Favoriser la création de potagers collectifs (plantages) à proximité des habitations dans chaque opération

Voir action prioritaire no 9

Relogement de jardins familiaux et creation de plantages

Réseau vert

Milieu naturel



Pénétrante naturelle de la Drize et du Nant de la Bistoquette (bois / prairies) : Cours d'eau, milieux humides, rives et forêts à fonctions d'accueil, environnementales et paysagères très importantes. Milieux naturels et continuités à renforcer.



Cours d'eau : cours de la Drize et du Nant de la Bistoquette, valeur écologique à renforcer



Milieu humide : étang et prairies humides à préserver



Armature boisée (existant / à créer) : Forêt ou cordon boisé à forte valeur paysagère et effet spatial structurant. Fonction écologique prédominante, avec fonction d'accueil pour certains massifs. Essences indigènes diversifiées, sous-bois et lisière herbeuse.

Réseau vert interne



Alignement d'arbres / mail : Allée, mail ou verger composé de feuillus ou de fruitiers à haute tige mettant en évidence les réseaux et articulations topographiques tout en ménageant les vues au niveau du sol. Essences indigènes à coordonner pour assurer une fonction paysagère forte.



Axe vert secondaire (localisation indicative) : suivant la pente, renforçant la valeur écologique et le cadre de vie entre le bâti.



Aire de rétention (localisation indicative) : Dépression associée aux espaces verts retenant temporairement les eaux pluviales, à aménager de manière naturelle et intégrée au voisinage.



Jardins privés : Fronts de jardins privés en périphérie du quartier.



Parc ou parcours paysager : Espace vert relativement dégagé ouvert au public et à fonction d'équipement urbain, intégré au réseau des espaces publics (place de jeu, aire de détente, promenade, dégagement d'équipement).



Parc urbanisé : Ancienne propriété de la Chapelle à préserver dans sa lecture comme espace vert unitaire malgré son urbanisation. Arborisation nouvelle à limiter à quelques grands spécimens isolés ou en bouquets préservant les échappées entre bâtiments.

Ceinture verte



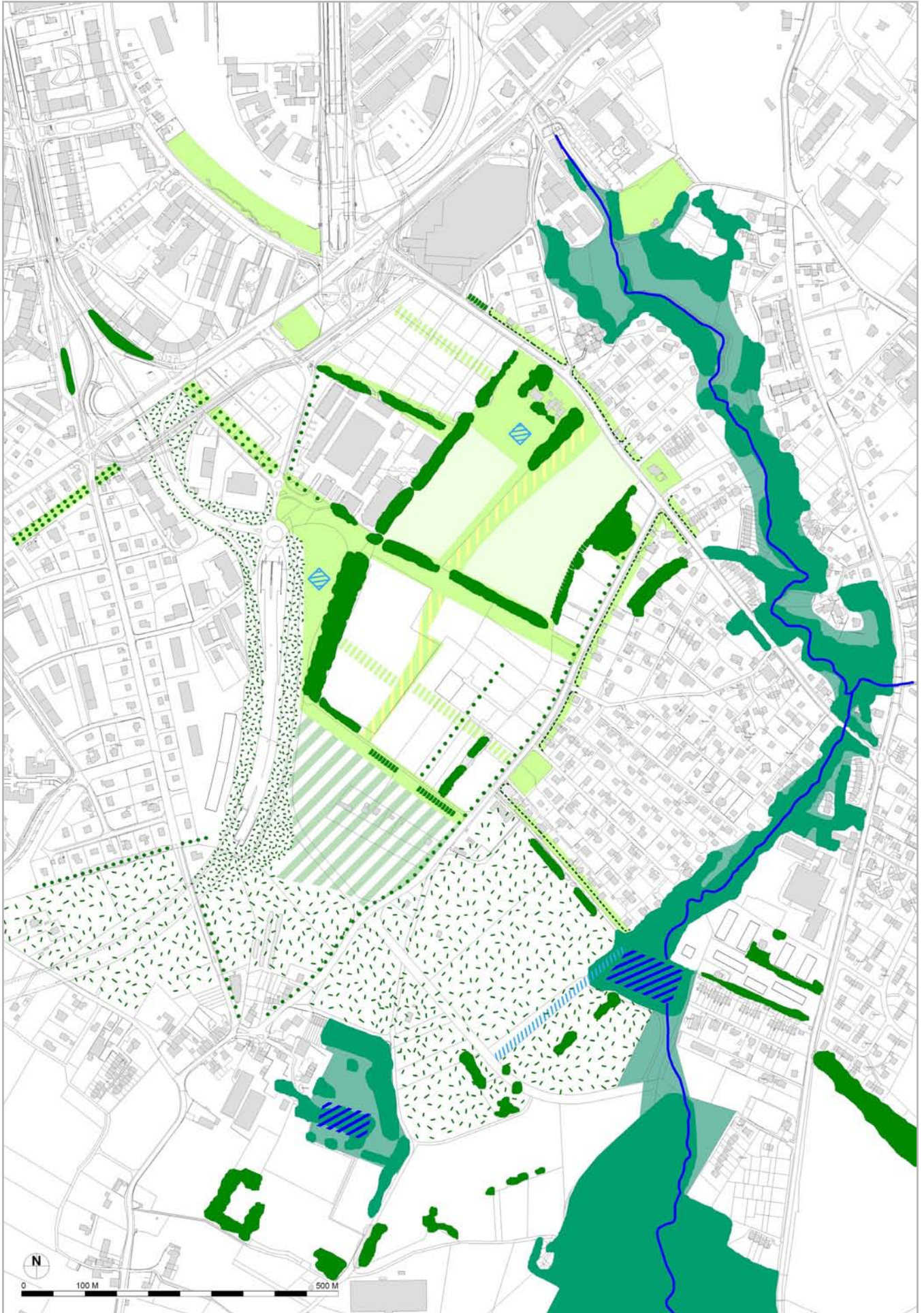
Jardins familiaux et espaces de loisirs : Ensemble d'espaces verts, d'espaces publics, d'espaces paysagers et de liaisons piétonnes et cyclables. A renforcer dans ses continuités spatiales.



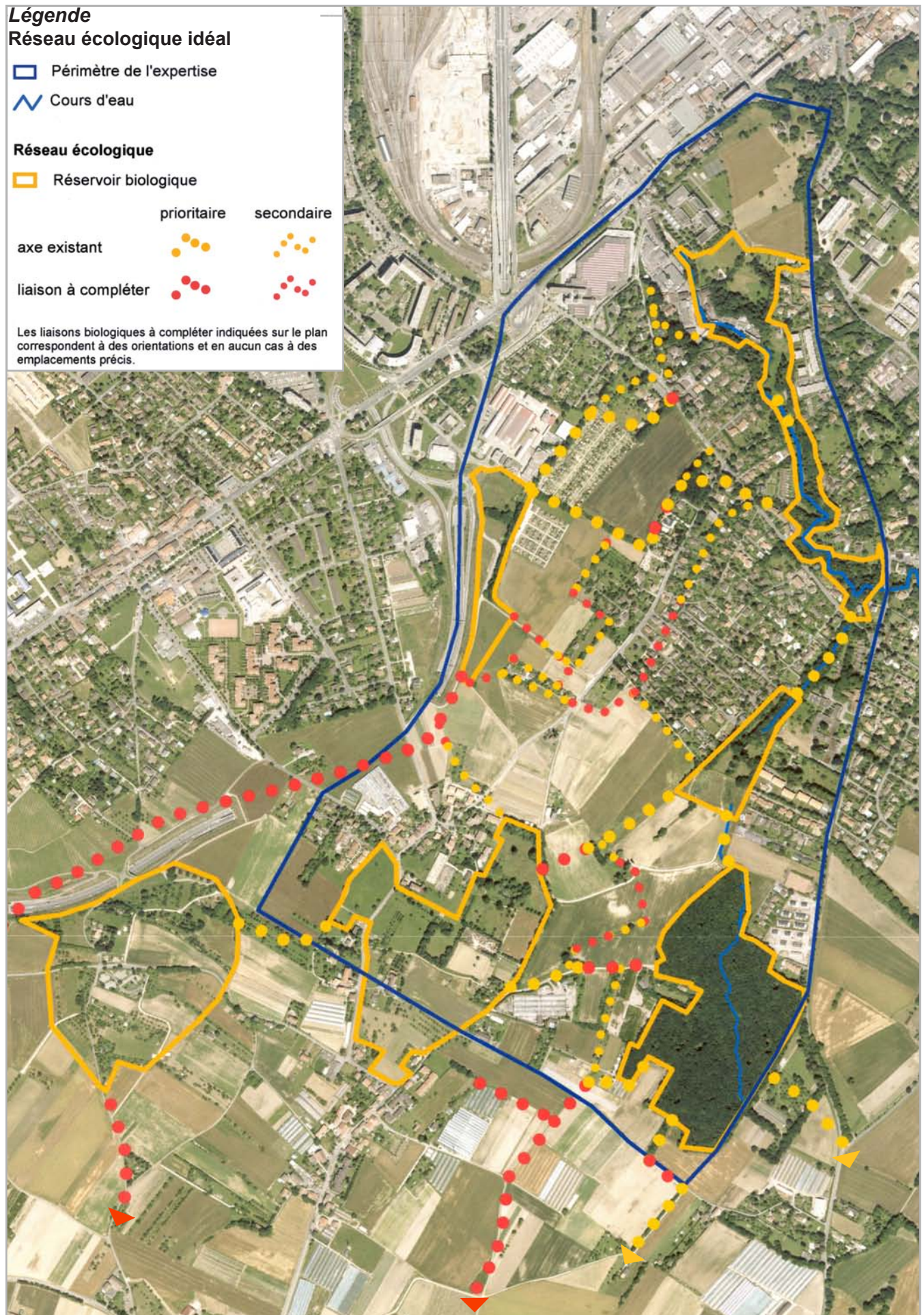
Espace agricole de transition : Terrains à vocation agricole et paysagère, intégrant des parcours, des activités de détente saisonnières, des surfaces de compensation écologique ainsi que des structures arborisées à haute fonction paysagère et écologique. A maintenir libre de construction.



Aménagements paysagers aux abords de l'autoroute : Maîtrise du volume de l'arborisation pour garantir les vues éloignées



Réseau vert



Réseau écologique idéal